



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RAPPORT FINANCIER 2022

Clôtures budgétaires

Les comptes sociaux et consolidés sont soumis à l'approbation du Conseil national confédéral, ainsi que l'affectation du résultat 2022.

Le rapport joint est un rapport de gestion sur l'exécution des budgets qui intéressent le CNC. La charte de la cotisation syndicale prévoit l'utilisation des parts de la cotisation syndicale pour des objets et budgets précis :

- part de la Confédération,
- part de la CNAS,
- parts nationales qui financent l'information CFDT, la solidarité syndicale mondiale les fonds d'organisation et de syndicalisation

La clôture des budgets 2022, auxquels sont affectées ces parts arrêtées par le BN, est aussi soumise à l'approbation du CNC.

Valeurs exprimées en euros.

Confédération Française Démocratique du Travail

SOMMAIRE

1. La clôture 2022 des comptes et des budgets	3
1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets	3
2. Les cotisations en 2022.....	6
2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC	6
2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale	7
2.3. Les produits de cotisations de l'ensemble des structures et des budgets gérés par la Confédération sont atones en 2022	8
3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral.....	9
3.1. Le déficit du budget de fonctionnement diminue à nouveau en 2022	9
3.2. Les différents postes.....	9
4. La clôture du budget presse	10
4.1. Les principes généraux et résultats 2022.....	10
4.2. Les résultats des titres en 2022	10
4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités	11
4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré, notamment la gestion du référentiel CFDT et des cotisations.....	11
5. La clôture du budget de la CNAS	12
5.1. Le contexte de l'exercice 2022	12
5.2. Les produits et leur répartition par branche	12
5.3. La branche Grève	12
5.4. La branche Juridique	13
5.5. La branche Action / Actions de proximité	13
5.6. La branche Services aux adhérents.....	13
5.7. La branche Conseil et expertise.....	13
5.8. La branche Autres actions.....	14
5.8.1. Les dossiers Victimes.....	14
5.8.2. La formation des défenseurs syndicaux	14
5.8.3. Les assurances	14
5.9. Les frais de gestion	14
5.10. La provision des dossiers	14
5.11. Le tableau de résultat 2022.....	15
6. La clôture du budget de Bierville	16
6.1. Les produits	16
6.2. Les charges.....	17
6.3. Le résultat 2022	17
6.3.1. Résultats comparés de 2015 à 2021	18
7. La clôture du budget solidarité syndicale mondiale	19
7.1. Les produits et les charges	19
8. La clôture du budget du fonds d'organisation	20

1. La clôture 2022 des comptes et des budgets

L'arrêté des comptes 2022 est proposé au BN de juin plutôt qu'à celui d'avril comme habituellement. Cela résulte de deux facteurs. En juillet 2022, la Confédération a mis en production sa nouvelle application comptable et de gestion, TAC/Talentia. Le projet, lancé en 2019, a été entravé par deux années de crise sanitaire. Au démarrage, l'application a connu des difficultés, ce qui a compliqué certaines opérations de traitement courant, d'informations aux organisations, puis de clôture. Second facteur, début 2023, la mobilisation contre la retraite à 64 ans de l'ensemble des organisations CFDT et évidemment des services confédéraux a fait passer au second plan la remontée des informations (provisions des conventions, achats des services, etc.) vers la comptabilité, retardant la possibilité d'arrêter nos comptes.

Les comptes 2022 reflètent plusieurs faits marquants.

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 s'est caractérisée par une très forte reprise des activités syndicales en présentiel, en France mais aussi en Europe et à l'international. Ce fort besoin de se retrouver, de recréer du lien entre nous, s'est manifesté lors de la tenue du Congrès de Lyon, lors de toutes les instances CFDT qui se sont réunies physiquement en 2022 et dans les services de la Confédération. En résumé, nous avons vécu une « décongélation » des réunions et activités qui a eu un coût.

L'année 2022 a aussi connu de fortes tensions internationales : guerre en Ukraine, crise de l'énergie, ralentissement de la croissance, inflation record, hausse des taux d'intérêt brutale. Dans ce contexte, les marchés financiers, actions et obligataires ont affiché des performances très négatives, aboutissant à enregistrer, dans nos comptes, de fortes moins-values latentes sur les placements de la CNAS et de la Confédération.

Les travaux se sont poursuivis dans la Maison de la CFDT à Bierville avec les premières mises en production d'espaces rénovés. La fermeture de plusieurs maisons en 2022 a entraîné un important déficit de l'association.

Le plan d'économies prévu jusqu'à fin 2022 a produit des effets (maîtrise de l'organigramme, notamment), mais la tendance n'a pas résisté à la sortie de crise sanitaire et à l'organisation et la tenue du Congrès au coût pourtant bien maîtrisé. C'est à la clôture 2023 que nous pourrions mesurer si 2022 était une année exceptionnelle (les années de Congrès le sont souvent) ou si les perspectives des années à venir présagent d'une trajectoire de dépenses incompatibles avec nos ressources. Dans ce cadre, soit nous devons politiquement, à tous les niveaux de l'organisation, faire des choix, qui se traduiront par le renoncement ou l'abandon de certaines activités. Soit nous ne le pouvons ou ne le souhaitons pas : cette orientation devra être prise en compte dans notre débat collectif sur la cotisation syndicale.

1.1. Rappel sur l'articulation clôture des comptes/clôture des budgets

La lecture de la clôture des comptes de la Confédération n'est pas un exercice simple. A la différence de la plupart des fédérations ou URI, « l'écosystème » confédéral recouvre ici 13 structures juridiques différentes, actives (une organisation syndicale, des GIE, des associations, des SCI). Le pourquoi et la pertinence de cette structuration doivent être rappelés.

Les GIE CFDT Presse et le GIE Vilette permettent de centraliser et de préfinancer, en utilisant les parts de cotisations prévues à cet effet, la production de services (comme par exemple, CFDT Magazine, Gasel, cfdt.fr) uniquement destinés aux membres des GIE, qui sont principalement la Confédération, les fédérations, les URI, les unions confédérales et les associations citées plus bas. Cette production de services se fait en conformité avec les règles fiscales spécifiques aux activités des groupements constitués par les organisations syndicales.

Le GIE Belleville emploie la majorité des salariés de cet écosystème dans un souci de protection.

Les associations et SCI permettent de mener des actions spécifiques, au-delà du « métier » syndical de la Confédération (Association de Gestion des Immeubles AGI, Institut Belleville, Espace Belleville, association Bierville Maison de la CFDT, Société civile Immobilière Loire-Jaurès, etc.) ou d'isoler la gestion de certaines subventions pour y avoir accès et les justifier (par exemple ISEFOJ pour les conseillers prud'hommes) dans un cadre réglementaire contraint. La Confédération en tant que telle est divisée en plusieurs établissements comptables internes, par exemple : la CNAS, le SCPVC, Solidarité syndicale mondiale, etc.

Ce sont donc, à la clôture, les **comptes sociaux** (la Confédération avec toutes ses entités comptables internes comme la CNAS, le SCPVC etc.) et les comptes consolidés (la Confédération et les structures juridiques distinctes de la Confédération contrôlées par elle) qui donnent une lecture exhaustive du résultat et du patrimoine de cet écosystème.

Est également présentée la **clôture budgétaire de la Confédération**. C'est une grille d'analyse différente, non pas comptable mais gestionnaire : on y voit la clôture de chaque budget en fonction des ressources qu'on choisit d'allouer à ce budget (notamment ce que finance chaque part de cotisation conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT). La clôture budgétaire est un instrument de pilotage des activités.

- La clôture budgétaire présente tous les budgets qui reçoivent une part de la cotisation ;
- La clôture du budget des systèmes d'information ;
- La clôture du budget de fonctionnement confédéral ;
- La clôture du budget de la CNAS (pour information car elle relève du CNC) ;
- La clôture du budget de la presse ;
- La clôture du budget de la solidarité syndicale mondiale ;
- La clôture du fonds d'organisation.

Est aussi présenté le résultat de Bierville qui intéresse les organisations.

Les projets, les activités ou participations ponctuelles sont financés par les ressources aléatoires. Ainsi, des budgets projets (par exemple, campagnes électorales, initiatives thématiques et revendicatives, études etc.), qui constituent le budget projets/extraordinaire, complètent le dispositif ci-dessus.

Au cours des années passées, on a constaté fréquemment des clôtures budgétaires déficitaires alors même que les comptes comptables étaient bénéficiaires. Cet apparent paradoxe résulte du fait que le patrimoine de la CFDT produit des ressources exceptionnelles liées aux marchés alors que les budgets sont forcément construits sur des ressources sûres.

1.2. Un exercice comptable 2022 déficitaire sur les périmètres social et consolidé et un bilan en baisse

Au compte de résultat, les comptes sociaux font apparaître un déficit de 8,37 M€ pour 2022, (et pour les comptes consolidés un déficit de 7,8 M€).

Ce résultat s'explique essentiellement par le résultat financier : nous enregistrons une augmentation de près de 4,74 M€ de moins-values latentes sur les placements Confédération et CNAS au 31 décembre 2022 du fait de l'évolution négative des marchés en 2022 portant le total des moins-values latentes à 16,606 M€. Rappelons que ces moins-values dites latentes sont une perte « potentielle » par rapport à la valeur d'achat des actifs (dite valeur historique) si nous avions décidé de les vendre au 31 décembre 2022. Cette perte est latente ; elle n'est pas réalisée.

La dégradation du résultat d'exploitation est importante (il passe de -2,1 M€ à -3,4 M€) ; ce résultat s'explique par la hausse des frais de personnel et l'ensemble des coûts de reprise d'activités post Covid. S'y ajoutent les déficits des systèmes d'information et le coût du Congrès.

Le total bilan est en hausse, passant de 376,71 M€ à 380,11 M€, du fait de la mise en production de Bierville. Par ailleurs, le passage à vide temporaire sur les marchés n'efface pas une gestion attentive du patrimoine de la CFDT depuis toujours. Depuis le début de l'année 2023, la situation des marchés s'est améliorée sans retrouver cependant le niveau de 2021.

Quel constat pour l'avenir ?

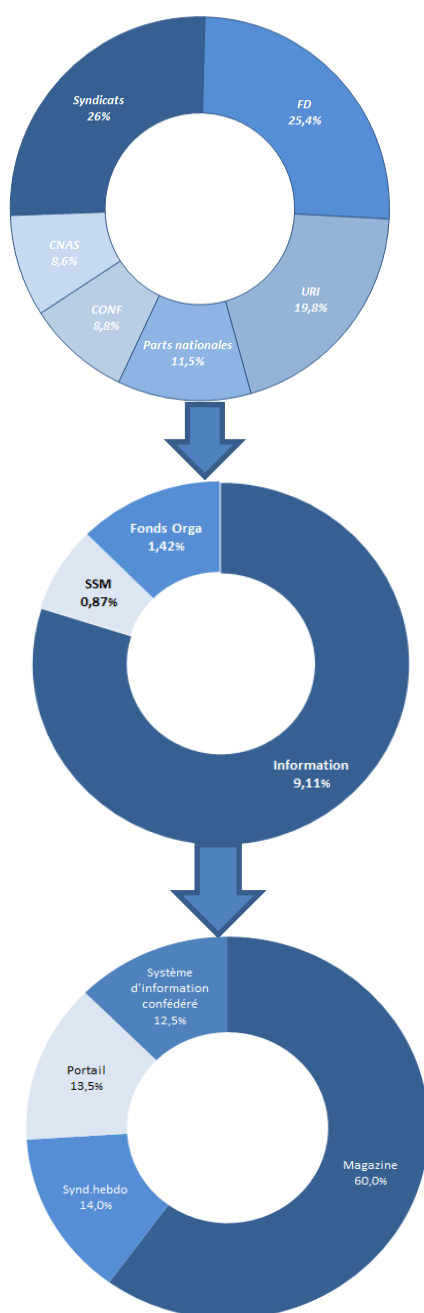
- Que notre patrimoine important (essentiellement propriété de la CNAS) peut perdre de sa valeur en peu de temps. On ne peut pas établir notre fonctionnement sur un niveau de patrimoine, mais seulement sur une contribution annuelle de celui-ci afin de préserver cette ressource dans le temps ;
- Que le patrimoine de la Confédération a mieux résisté à ce stade que la moyenne des marchés financiers du fait de sa diversification, des actifs responsables qu'elle privilégie et des actifs immobiliers.

2. Les cotisations en 2022

2.1. La répartition de la cotisation et le rôle du CNC

La cotisation de chaque adhérent CFDT est répartie conformément à la charte de la cotisation syndicale CFDT. Le CNC veille chaque année à l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet. Les cotisations sont réparties aux syndicats/UTR, organisations et Confédération, avec une utilisation déterminée de la part CNAS et des parts nationales.

La cotisation des salariés est ainsi répartie :

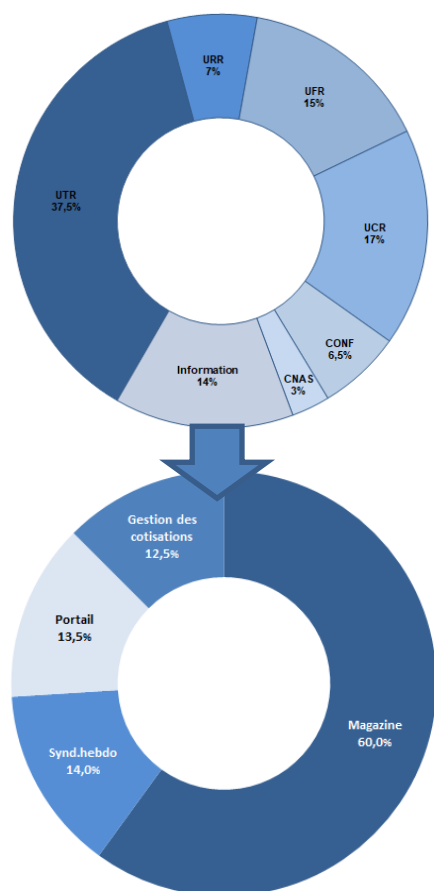


Répartition de la cotisation des salariés en % selon la charte CFDT de la cotisation syndicale		
Part des syndicats	Syndicats	26
Part des FD	FD	25,4
Part des URI	URI	19,8
Parts nationales	Parts nationales	11,4
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	8,8
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	8,6

Répartition des parts nationales en % décidée par le CNC		
Part Information	Information	9,11
Part Solidarité syndicale mondiale (budget SSM)	SSM	0,87
Part Fonds d'organisation et de syndicalisation (budget FOS)	Fonds Orga	1,42

Répartition de la part information en % décidée par le CNC		
Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14
Portail	Portail	13,5
Système d'information confédéré	Système d'informatio	12,5

La cotisation des retraités se répartit ainsi :



Répartition de la cotisation des retraités en % selon la charte CFDT de la cotisation syndicale		
Part des UTR	UTR	37,5
Part des URR	URR	7
Part des UFR	UFR	15
Parts des UCR	UCR	17
Part CONF (budget de fonctionnement)	CONF	6,5
Part CNAS (budget CNAS)	CNAS	3
Part Information	Information	14

Répartition de la part information en % décidée par le CNC		
Magazine	Magazine	60
Syndicalisme hebdo	Synd.hebdo	14
Portail	Portail	13,5
Gestion des cotisations	Système d'information confédéré	12,5

2.2. Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale

Un premier niveau de découpage budgétaire correspond à la ventilation des parts de la cotisation prévue par la charte de la cotisation syndicale :

- *Le budget de fonctionnement confédéral*, principalement assis sur la part de cotisation confédérale, mais également sur les produits des placements prévus à cet effet et la part réservée à la Confédération des versements de l'AGFPN, correspond au budget de fonctionnement de la Confédération. On y trouve une grande partie du personnel, les locaux et moyens informatiques utilisés par ce personnel, mais aussi les charges de fonctionnement politiques des instances comme le BN ou la CE, les activités permanentes (charges de fonctionnement des services, des commissions permanentes comme la CCO, etc.).
- *Le budget de la Cnas* dont les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers d'une réserve prévue à cet effet ;
- *Le budget de la presse*, financé par la part Information provenant des cotisations, qui doit couvrir l'essentiel des charges du Magazine, une partie de Syndicalisme Hebdo et du Portail. Une partie de cette part est aussi consacrée au système d'information confédéré.
- *Le budget de la Solidarité syndicale mondiale.*
- *Le budget du fonds d'organisation et de syndicalisation ;*

La périodicité, et le caractère plus aléatoire de certaines ressources et activités conduisent à compléter ce dispositif par des budgets annexes (formation syndicale par exemple) ou des budgets ponctuels de projets (anciennement budget extraordinaire) déclinant le plan de travail ou finançant des initiatives, des rassemblements, des études.

Cette présentation budgétaire vise à **asseoir les budgets de fonctionnement sur les ressources pérennes, et à garantir la juste utilisation des parts de cotisations, pour la Confédération ou des missions confédérées**. Cette présentation relève de la gestion et s'ajoute à la présentation légale et comptable de nos comptes sociaux et consolidés.

2.3. Les produits de cotisations de l'ensemble des structures et des budgets gérés par la Confédération sont atones en 2022

On constate en 2022 une baisse globale de - 0,83% du nombre de cotisations (- 0,94% sans les retraités qui progressent de 0,61%), soit une baisse amplifiée de 0,13% par rapport à 2021. Si le montant de la collecte en euros augmente (+ 0,24%), la collecte réelle demeure inférieure à la prévision budgétaire. Pour le budget 2024, un ajustement du mécanisme de construction de cette prévision est à étudier.

La valeur de la cotisation moyenne des salariés est de 13,5561 € (13,409 € en 2021), soit une augmentation de 1,10% par rapport à 2021, alors que la préconisation du CNC était une revalorisation de 1,60%. La cotisation moyenne des retraités s'établit à 9,4363 €, soit en augmentation de 1,39 %.

Ventilations des produits Cotisations - salariés	2020 Clôture	2021 Clôture	2022 Budget	2022 Clôture
Syndicats	23 678 969,85	23 762 024,18	23 959 721,97	23 725 219,36
Fédérations	19 945 006,00	19 987 984,15	20 181 359,76	20 045 940,37
Régions	15 551 827,36	15 584 882,58	15 736 283,34	15 630 007,04
Confédération	6 909 908,50	6 924 477,49	6 991 819,46	6 945 030,85
Fonds Information	7 153 765,55	7 169 542,32	7 238 802,89	7 190 258,05
Solidarité syndicale mondiale	685 926,13	687 422,37	694 054,70	688 971,64
Fonds Organisation	1 116 114,98	1 117 991,97	1 129 245,75	1 121 653,21
Caisse nationale d'action syndicale	6 752 964,60	6 767 511,91	6 832 999,74	6 787 077,49
Union confédérale des cadres	950 956,32	952 989,63	946 753,51	955 763,58
Total Collecte répartie	82 745 439,30	82 954 826,60	83 711 041,10	83 089 921,60
Total Collecte	82 951 271,33	83 191 659,05		83 316 669,60
Nombre Cotisations	6 252 745	6 204 173	6 252 745	6 146 045
Valeur Moyenne Mensuelle	13,27	13,41		13,56

Ventilations des produits Cotisations – retraités	2020 Clôture	2021 Clôture	2022 Budget	2022 Clôture
Unions territoriales de retraités	1 540 602,14	1 569 178,42	1 562 697,25	1 600 697,92
Unions fédérales de retraités	341 933,48	346 581,38	346 836,38	349 219,39
Développement / Solidarité	273 112,09	279 697,11	277 028,17	289 545,46
Union confédérale des retraités	697 057,61	709 818,25	707 085,29	723 942,54
Unions régionales de retraités	286 997,39	292 254,30	291 115,90	298 099,31
Confédération	266 494,38	271 391,84	270 299,52	276 793,58
Fonds Information	574 039,55	584 553,56	582 276,56	596 198,62
Caisse nationale d'action syndicale	123 018,07	125 264,69	124 763,96	127 743,92
Total Collecte répartie	4 103 254,71	4 178 739,55	4 162 103,03	4 262 240,73
Total Collecte	4 108 250,95	4 184 463,53		4 268 514,18
Nombre Cotisations	447 664	449 622	447 664	452 351
Valeur Moyenne Mensuelle	9,18	9,31		9,44

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).

(*) Inclus Outremer

3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral

3.1. Le déficit du budget de fonctionnement diminue à nouveau en 2022

Le budget de fonctionnement confédéral comprend les charges de fonctionnement courant et leur financement par des recettes stables selon les règles de construction budgétaire. Dans les recettes stables, ne sont prises en compte que les ressources extérieures considérées comme pérennes.

Produits	17 614 613 €
Charges	20 123 619 €

Déficit du budget de fonctionnement confédéral : - 2 509 005,63 €

Lors de l'élaboration du budget 2022, nous redoutions ce déficit ; il est avéré.

Les produits 2022 ont été très proches de ceux comptabilisés en 2021 et supérieurs à ceux retenus pour le budget assis sur une hypothèse AGFPN prudente vu le contexte sanitaire en septembre 2021. On note une nouvelle baisse des produits en provenance du CESE (- 302 318 €), tandis que la part confédérale AGFPN augmente de 269 252 €.

Côté charges, elles augmentent de plus de 9% par rapport à 2021. Le solde à financer l'année du Congrès est de 986 992 € (moins que prévu) mais le poste personnel augmente de 6,80% (839 000 €) par rapport à 2021 pour des raisons précédemment détaillées dans le paragraphe charges de personnels.

3.2. Les différents postes

Budget de fonctionnement	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Clôture	2022 Clôture
Communication extérieure	403 519,28	286 721,75	243 512,62	238 415,88
Fonctionnement politique des instances	685 989,35	574 913,10	623 074,86	1 223 308,06
Activités nationales	802 082,37	532 175,44	501 597,37	666 963,98
Activités internationales	387 792,05	341 069,37	329 606,60	426 474,72
Charges de gestion courante	93 556,55	92 098,34	115 379,69	72 100,41
Personnel	14 565 221,04	13 712 425,67	13 629 266,71	14 468 418,95
Locaux	1 192 582,04	1 241 744,04	1 305 375,60	1 314 650,28
Informatique / SI	1 526 642,37	1 665 145,21	1 708 047,67	1 713 287,26
Total charges	19 657 385,05	18 446 292,92	18 455 861,12	20 123 619,54
Cotisations Salariés	6 900 826,51	6 909 908,50	6 924 477,49	6 945 030,85
Cotisations Retraités	263 963,35	266 494,38	271 391,84	276 793,58
Reversements Conseillers CESE	576 195,02	582 998,67	345 335,01	107 681,56
Dotations Conseillers techniques	555 159,27	517 748,00	608 648,00	610 758,00
Recettes complémentaires	85 330,11	60 753,83	109 582,03	76 373,22
Contribution réserve de financement	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00
Droit syndical	2 372 771,63	2 224 762,53	1 910 510,39	1 913 106,65
Financement Dialogue Social	5 560 450,00	4 839 841,00	5 554 217,54	5 823 470,05
Total produits	18 176 095,88	17 263 906,91	17 585 562,29	17 614 613,91
Résultat	-1 481 289,17	-1 182 386,01	-870 298,83	-2 509 005,63

4. La clôture du budget presse

4.1. Les principes généraux et résultats 2022

La part de cotisation Information en 2022

Le produit de la part de cotisation mutualisée Information (salarié, retraité) se partage entre le Magazine (60%), SH (14%), cfdt.fr (13,5%) et Gasel (12,5%), outils qui sont tout ou partie au service de l'information de l'organisation CFDT. Cette part de cotisation se monte à 7 786 456,67 € en 2022.

Elle était initialement répartie entre les seuls Magazine et SH donc, attribuée à la Presse. Le BN a fait évoluer sa répartition pour financer une partie du système d'information confédéré (Gasel et la gestion des cotisations, et cfdt.fr). Cela a mécaniquement diminué les ressources attribuées aux budgets des deux titres.

Le montant de la ressource pour la presse et cfdt.fr, compte-tenu des différents régimes de TVA applicables, est de **6 519 441,54 €**. La répartition de ce produit est la suivante :

	2022	HT
Magazine	70,19%	4 575 782,56
Syndicalisme Hebdo	16,38%	1 067 682,60
CFDT.FR	13,44%	875 976,37
Total	100,00%	6 519 441,54

4.2. Les résultats des titres en 2022

Presse	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Clôture	2022 Clôture
CFDT Magazine	4 829 036,24	4 491 005,78	5 022 139,47	5 054 340,32
Syndicalisme Hebdo	2 058 071,16	1 857 537,83	1 221 911,05	1 201 076,40
Action Juridique	292 427,20	270 096,66	283 606,51	283 103,53
CFDT : La Revue	0,00	0,00	0,00	0,00
CFDT.FR	1 035 381,81	1 023 670,51	1 272 178,63	1 105 506,98
Sous-total Presse	8 214 916,41	7 642 310,78	7 799 835,66	7 644 027,23
CFDT Productions	392 899,56	327 316,87	398 035,57	485 334,02
Audiovisuel	214 218,67	236 417,97	234 640,49	267 971,78
Agenda	327 395,49	272 167,17	262 808,64	269 950,93
Sous-total autre Presse	934 513,72	835 902,01	895 484,70	1 023 256,73
Total Charges	9 149 430,13	8 478 212,79	8 695 320,36	8 667 283,96
Cotisations Salariés (HT)	5 982 065,86	5 989 702,16	6 002 911,72	6 020 256,58
Cotisations Retraités (HT)	476 012,41	480 631,62	489 434,79	499 184,96
Abonnements / Ventes	1 307 402,83	1 055 703,57	585 583,67	697 089,05
Subventions	85 088,83	83 308,95	83 378,48	88 240,02
Divers	265 046,82	251 657,81	247 991,07	281 246,08
Total Produits	8 115 616,74	7 861 004,11	7 409 299,73	7 586 016,69
Résultat	-1 033 813,39	-617 208,68	-1 286 020,63	-1 081 267,27

Résultats 2022 des différents titres et autres activités de CFDT Presse

CFDT Magazine	-212 563,66
Syndicalisme Hebdo	-102 199,80
Action juridique	-167 304,50
CFDT.FR	-186 330,61
Audiovisuel	-227 388,44
CFDT Productions	-185 480,27
Agenda Guides	0,00
Résultat	-1 081 267,27

4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités

La situation des titres pour CFDT Presse s'est améliorée par rapport à 2021 de près de 200 000 €, en raison essentiellement d'une baisse du déficit sur CFDT.fr.

2022 est la première année complète de Syndicalisme Hebdo en numérique. En 2021, il y avait encore eu des impressions papiers. Mais l'économie réalisée ne permet pas d'avoir un titre en équilibre. L'amélioration du résultat passera par de nouvelles ressources publicitaires. Pour le Magazine, le résultat reste à un niveau déficitaire à peu près équivalent à 2021. Pour avoir un titre en équilibre, il faudra conduire une réflexion sur le nombre annuel de numéros publiés en print, dans un contexte de forte hausse des coûts du papier.

4.4. Focus sur la part information dédiée au système d'information confédéré, notamment la gestion du référentiel CFDT et des cotisations

Les charge des systèmes d'information comprennent notamment **les charges de fonctionnement et d'amortissement des applications confédérées** (qui servent à l'ensemble des syndicats et organisations CFDT) et des applications confédérales (utilisées par la Confédération). Les charges d'amortissements des projets informatiques nous engagent sur plusieurs années.

Les coûts de fonctionnement des applications à mission confédérée continuent à augmenter en 2022. Le run de notre outil partagé de base, Gasel et le référentiel CFDT, demeure structurellement élevé. Côté amortissements, les charges annuelles de Gasel demeurent très élevées (plus de 1,7 M€), et ce chiffre va continuer de progresser jusqu'en 2024 et la fin des amortissements de la première immobilisation en 2014. Les deux autres principaux postes d'amortissements sont l'appli CNAS et les applications de formation syndicale.

Côté ressources, la part de cotisation mutualisée Information, affectée au financement du système d'information confédéré (810 470,16 €), est très insuffisante au regard de la réalité de ce que sont les besoins de la CFDT en système d'informations. Dans tous les domaines de notre action revendicative, de notre relation aux adhérents, de notre fonctionnement, nous exprimons le besoin d'évolutions des applications existantes, du développement de nouvelles applications. C'est un élément à prendre en compte dans la réflexion sur la gouvernance du système d'information ainsi que sur la cotisation et son utilisation.

Au final, la clôture du budget des systèmes d'information se solde avec un déficit de plus de 2,065 M€. En dépit d'un travail de maîtrise des coûts et contrats, nous ne parvenons pas, étant donné les besoins exprimés, à réduire significativement ce déficit sans ressources nouvelles. Le débat prévu sur l'évolution de la cotisation devra traiter du financement de l'information CFDT (Presse, système d'information, cfdt.fr, etc.).

5. La clôture du budget de la CNAS

5.1. Le contexte de l'exercice 2022

En 2022, l'effort de formation des utilisateurs de l'Appli CNAS s'est poursuivi par la mise en place de visio-formations désormais récurrentes sur deux modules : un module de connaissance de la CNAS et de ses dossiers et un module de prise en main de l'Appli.

La maîtrise du suivi des dossiers par les syndicats ainsi qu'une campagne générale de révision ont accentué la fermeture de dossiers terminés « laissés ouverts ». Au total c'est un millier de dossiers « dormants » qui ont été fermés ou classés sans suite. Fin 2022, le stock de dossiers en cours est passé sous la barre des 5 500 dossiers. Ce « nettoyage » a une conséquence sur les provisions reprises en fin d'exercice et augmente ainsi le résultat bénéficiaire.

5.2. Les produits et leur répartition par branche

Le budget de la CNAS est alimenté par une part des cotisations. Cette part est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% pour celle des retraités. Pour 2022, le montant de la part CNAS des cotisations s'établit comme suit :

- Cotisation des salariés : **6 787 077,49 €**
- Cotisation des retraités : **127 743,92 €**

Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs pour un montant de 1 676 900 €. Cette recette complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion, est affecté en pourcentage pour chacune de ses « branches ». Cette répartition statutaire a été fixée par le congrès confédéral de Rennes et s'établit comme suit :

- 15% pour la branche « grèves » ;
- 45% pour la branche « juridique » (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents.) ;
- 10% pour la branche « actions de proximité » ;
- 13% pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte) ;
- 5% pour la branche « conseil & expertise » ;
- 12% pour la branche « autres prestations » (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur, soutien aux rétro-adhérents).

Chaque jour ouvré, la CNAS enregistre une douzaine de nouveaux dossiers et effectue à peu près autant de paiements vers les syndicats. En 2022, il y a eu **2 293 dossiers** ouverts à la CNAS.

5.3. La branche Grève

Alors que l'année 2021 témoignait d'une activité « ordinaire », l'exercice 2022 s'est caractérisé par une conflictualité plus importante liée aux insatisfactions salariales dans le cadre des NAO après crise COVID. Au total, il y a eu 421 dossiers ouverts (167 en 2021) et c'est **585 682,79 €** (296 K€ en 2021) qui ont été versés par la CNAS en soutien à nos adhérents, soit 61% du budget statutaire. Ceci représente plus de **83 394 heures d'arrêts de travail indemnisés** (42 146 heures en 2021).

En décembre 2022, l'évolution du conflit concernant la réforme des retraites préfigurait un mouvement social de grande ampleur. La CNAS a anticipé les mesures à adopter pour permettre de prendre en charge une grève nationale interprofessionnelle appelée par la Confédération. Ce pic exceptionnel de conflictualité se mesurera lors de l'exercice 2023 et est garanti par le niveau atteint par la « réserve grève » de la CNAS (140 M€).

5.4. La branche Juridique

Les versements CNAS sur les dossiers juridiques de syndicats et les dossiers adhérents sont similaires à ceux de 2021.

Les paiements sont répartis comme suit :

- Dossiers juridiques au titre du droit syndical :	697 876 €
- Dossiers juridiques au titre de l'intérêt général ou collectif :	523 298 €
- Dossiers de soutien à l'adhérent :	734 991 €

La hausse du coût moyen des dossiers adhérents par les différentes mesures adoptées (recours, parajudiciaire, hausse du forfait avocat de 1^{ère} instance), déjà constatée en 2021, se confirme en 2022.

5.5. La branche Action / Actions de proximité

Cette prestation destinée aux syndicats pour aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme est déclinée en deux types de projets : « négociations de protocoles électoraux » et « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme ».

Concernant l'aide à la négociation de protocoles, la CNAS a versé en 2022 la somme de 129 400 € correspondant donc à 12 940 négociations. Ce chiffre, en hausse par rapport à 2021, témoigne du renouvellement des CSE.

Concernant les « lieux de rencontre des salariés éloignés du syndicalisme », les versements s'établissent à 176 343 € (108 910 € en 2021).

5.6. La branche Services aux adhérents

Cette branche budgétaire a été créée lors du congrès de Marseille de 2014 pour accompagner les expérimentations de services en direction des adhérents, leur apporter une aide individuelle concernant des informations ou des réponses à des demandes précises, les orienter vers les services aptes à traiter un problème particulier en prenant appui sur le réseau CFDT. Aujourd'hui c'est le dispositif « **Réponses à la carte** » qui est concerné.

Pour rappel, dans le cadre de cette prestation, la CNAS finance :

- Le contrat avec le centre d'appels DOMPLUS (702 K€) ;
- L'amortissement du logiciel OPERA ;
- Le projet confédéral « Réponses à la Carte » sur la base d'un engagement annuel.

5.7. La branche Conseil et expertise

En 2022, la CNAS a financé pour 67 330 € d'activité de conseil ou d'expertise. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2021 (111 738 €).

5.8. La branche Autres actions

5.8.1. Les dossiers Victimes

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant dans le cadre d'une responsabilité syndicale une mise à pied avec perte de salaire. En 2022, les secours versés s'élèvent à 18 897 € (9 452 € en 2021).

5.8.2. La formation des défenseurs syndicaux

Dans le cadre de l'animation du réseau des défenseurs agréés par la CNAS, les défenseurs sont abonnés à la revue « Action Juridique » (32 K€). Des réunions d'information et d'animation sont également budgétées mais n'ont pas été réalisées dans l'exercice (année de préparation du congrès confédéral).

Concernant l'aide financière à la formation des défenseurs (public et privé), l'activité a été ralentie mais il a été possible, pour les structures, d'organiser quelques formations en vidéoconférence. En 2022, la CNAS a versé aux structures une aide à la formation d'un montant de 120 045 €. C'est similaire au montant versé en 2020, néanmoins il y a une forte disparité et plusieurs URI ne sollicitent pas la CNAS.

5.8.3. Les assurances

Ce poste recouvre :

- L'assurance « responsabilité civile confédérale » qui couvre les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS. Elle couvre la Confédération dans ses activités syndicales et aussi exceptionnellement les structures lorsque leur responsabilité civile est engagée mais qu'elles sont défaillantes (elles doivent souscrire leur propre contrat) ;
- L'assurance « vie syndicale » qui protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFDT ;
- L'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de leur exercice professionnel.

La charge de 2022 pour ce poste a été de 85 242 € identique à 2020 et 2021.

5.9. Les frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique, des frais informatique/SI, des dotations aux amortissements ainsi que les frais de fonctionnement de l'unité CNAS : loyer, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions. Ils couvrent également les frais de communication de la CNAS dont une partie des cartes d'adhérent, du guide des trésoriers, etc. La gestion de la CNAS représente **2 288 171 €** dont **1 505 943 €** de frais de fonctionnement. Pour rappel, les produits financiers issus de la réserve de financement d'un montant de **1 676 900 €** permettent de couvrir ces frais de fonctionnement.

5.10. La provision des dossiers

La provision du coût des dossiers en cours est une obligation pour avoir une image sincère des comptes de la CNAS. Afin de couvrir le risque financier, les dossiers pris en charge doivent être provisionnés jusqu'à leur fermeture. La campagne de fermeture des dossiers terminés laissés ouverts vise aussi à diminuer les provisions nécessaires. Au total les provisions 2022 diminuent de **308 474 €**.

5.11. Le tableau de résultat 2022

Le résultat budgétaire CNAS de l'exercice 2022 est un excédent de **2 816 989,15 €**.

Lignes Budgétaires	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022
Branche Grève	293 766,00 €	967 484 €	585 682,79 €
Grève	293 766,00 €	967 484 €	585 682,79 €
Branche Juridique	1 997 032,98 €	2 902 452 €	1 956 164,93 €
Adhérents	779 410,58 €	986 834 €	734 991,21 €
Tactique / Intérêt Général ou Collectif	478 635,38 €	928 784 €	523 298,09 €
Droit syndical	738 987,02 €	986 834 €	697 875,63 €
Branche Service aux adhérents	713 421,48 €	838 486 €	755 435,26 €
Réponse à la Carte / projet RàC	781,48 €	76 486 €	- €
Contrat DOM+	702 000,00 €	702 000 €	702 000,00 €
Amortissement OPERA	10 640,00 €	60 000 €	53 435,26 €
Branche Actions de proximité	177 112,62 €	644 989 €	305 742,92 €
Négociation de protocoles électoraux	68 202,70 €	189 000 €	129 400,00 €
Lieux de rencontre des salariés	108 909,92 €	455 989 €	176 342,92 €
Reliquat branche Action	- €		- €
Branche Conseil & expertise	111 738,10 €	322 495 €	67 330,08 €
Dossiers Conseil & expertise	111 738,10 €	322 495 €	67 330,08 €
Branche Autres actions	269 089,28 €	773 987 €	255 807,10 €
Victimes	9 451,91 €	92 878 €	18 896,85 €
Assurance	85 242,00 €	263 156 €	85 242,00 €
Abt Défenseurs Action Juridique	30 340,57 €	30 960 €	31 623,25 €
Formation défenseurs	140 930,00 €	154 797 €	120 045,00 €
Animation réseau défenseurs	3 124,80 €	170 277 €	- €
Actions Diverses Solidarité	- €	61 919 €	- €
Total Prestations CNAS	3 562 160,46 €	6 449 893 €	3 926 163,08 €
Gestion de la CNAS	2 233 862,63 €	2 184 771 €	2 288 170,73 €
Frais de fonctionnement	153 749,90 €	144 000 €	154 721,06 €
Frais de personnel	521 908,07 €	500 000 €	564 008,87 €
Comités de gestion et groupes de travail	1 662,12 €	11 000 €	14 004,52 €
Prestation extérieures (dont SJC)	738 344,94 €	690 000 €	671 604,86 €
Frais de communication	53 823,04 €	110 000 €	101 603,98 €
Dot. Amortiss. Belleville	504 301,63 €	488 229 €	487 124,81 €
Dot. Amortiss. Logiciels	260 072,93 €	241 542 €	295 102,63 €
Charges exceptionnelles exercices antérieurs	- €	- €	5 635,70 €
Total Charges	5 796 023,09 €	8 634 664 €	6 219 969,51 €
Cotisations	6 892 776,60 €	6 957 764 €	6 914 821,41 €
Cotisations actifs	6 767 511,91 €	6 833 000 €	6 787 077,49 €
Cotisations retraités	125 264,69 €	124 764 €	127 743,92 €
Contribution Réserve de financement	1 676 900,00 €	1 676 900 €	1 676 900,00 €
Dont particip. SCI Loire Jaurès			
Produit Exceptionnel sur exercice	700,00 €	- €	- €
Produits sur exercice antérieur	144 522,37 €	- €	127 522,70 €
Total Produits	8 714 898,97 €	8 634 664 €	8 719 244,11 €
Provisions dossiers Adhérents	914 613,39 €		38 450,50 €
Provision dossiers Intérêt général ou collectif	360 776,91 €		209 489,58 €
Provisions dossiers droit syndical	268 780,32 €		-
Ecart de provisions	1 544 170,62 €	- €	- 308 473,71 €
Produits financiers	24 356,56 €		9 086,97 €
Revenus prêts conf & orgas	24 356,56 €		9 086,97 €
Revenu placement VMP	- €		- €
Charges financières	16 916,61 €		- 153,87 €
Dépréciation placement VMP	16 916,61 €		- 153,87 €
Contributions & revenus placements	7 439,95 €	- €	9 240,84 €
Résultat exercice	1 382 145,21 €	- €	2 816 989,15 €

6. La clôture du budget de Bierville

En 2022, les travaux limitant drastiquement la capacité de lits du centre, le taux de remplissage a été contraint. Il n'y a eu que 6 225 journées séminaires réalisées, largement en dessous d'une année dite « normale ». Cela représente 41% de l'activité 2019, année de référence parce qu'excédentaire.

L'activité réalisée représente 57% des contrats initiaux. 4 670 journées séminaires ont été annulées (2 878 journées d'annulation de sessions et 1 792 journées d'annulation d'inscrits aux sessions).

En période « normale », les objectifs de fréquentation sont fixés par organisation, en fonction de leur nombre d'adhérents, pour atteindre l'équilibre budgétaire (au total 17 530 journées/an). Pour la Confédération, on fixe un nombre forfaitaire.

Ces objectifs de fréquentation ont été divisés par deux en 2022, lors de l'élaboration du budget, pour tenir compte des travaux de rénovation privant le centre de la moitié de sa capacité d'hébergement. Finalement, sur un objectif de 8 766 journées, 6 225 ont été tenues (5 964 en 2021).

Pour 2023, l'objectif est fixé à 8 765. Toutes les organisations sont invitées à solliciter Bierville pour y organiser leurs événements et ce, afin de faire vivre la Maison de la CFDT dans ce contexte difficile. Toutes les demandes ne peuvent être satisfaites (les organisations visent souvent les mêmes périodes et les ont des attentes de grandes salles similaires) mais il faut conserver ce réflexe. Le Bureau national a fait le choix de la rénovation de notre centre et d'un investissement majeur. A l'issue des travaux, il y aura une responsabilité collective de le faire vivre pour avoir un taux de remplissage au maximum sur la semaine.

6.1. Les produits

Produits	2021 Clôture	2022 Budget	2022 Clôture
Forfait séminaire	659 786,30	975 000,00	735 238,00
Prestations complémentaires séjour	13 832,30	30 000,00	60 432,35
Dotations non utilisées	46 712,36	20 000,00	21 106,00
Prestations Bar	44 776,12	45 000,00	31 758,73
Autres prestations	9 672,63	6 000,00	36 881,75
Cotisation	540,00	500,00	600,00
Prestations hors-activités Bierville	5 664,35	20 500,00	17 854,40
Total des produits	780 984,06	1 097 000,00	903 871,23

Les produits sont à 82% des prévisions 2022. Les prestations complémentaires séjour concernent les frais d'annulations pour 31 348,95 €, les repas améliorés pour 11 355,20 €, les pauses pour 8 717,40 € et les débits repas pour 1 438,20 €.

Les autres prestations concernent les ventes de fournitures diverses, les photocopies et les prestations extérieures telles que les hôtels et/ou la location de cars. Les prestations Hors-activités concernent les ventes CFDT Productions pour 950 € et les locations à l'EURL (qui accueille les groupes extérieurs à la CFDT) pour 16 904 €. Pour information, les pauses ont été retirées du poste prestations Bar et sont intégrées dans les prestations complémentaires.

6.2. Les charges

Charges	2021 Clôture	2022 Budget	2022 Clôture
Bar	43 728,54	73 000,00	61 970,26
Hôtellerie	101 268,31	227 000,00	151 847,48
Restauration	548 291,13	636 500,00	534 767,77
Fonctionnement de Bierville	556 696,69	548 734,49	606 147,00
Parc	19 414,61	13 000,00	16 635,11
Charges à refacturer	3 570,36	0,00	35 887,85
Divers autres activités	617,36	200,00	25 116,82
Total des charges	1 273 587,00	1 498 434,49	1 432 372,29

Les charges réalisées représentent 95% des prévisions 2022. Le déséquilibre résulte du fait que la plupart des charges sont incompressibles. Le poste Divers autres activités concerne la dotation d'amortissement du mobilier.

Détail des charges de fonctionnement	2021 Clôture	2022 Budget	2022 Clôture
Assurances autos	1 098,19	1 100,00	1 113,16
Frais entretien autos	4 882,03	4 500,00	5 038,42
Fourniture et Entretien équipements	44 348,55	40 000,00	42 331,99
Fluides	102 481,63	110 000,00	133 457,70
Frais de fonctionnement	41 226,85	44 000,00	34 678,48
SSI	61 224,37	53 957,80	49 449,38
Frais de personnel GIE	254 184,67	250 976,69	296 738,67
Impôts et taxes	28 062,00	27 700,00	26 892,00
Frais mandataires Eurest	19 188,40	16 500,00	16 447,20
Total	556 696,69	548 734,49	606 147,00

Le poste fournitures se monte à 13 543,43 € et les contrats d'entretien (chaufferie, station de pompage, contrôle gaz et électricité, ascenseurs, extincteurs et désenfumage, système sécurité incendie, groupe électrogène) à 28 788,56 €. Dans le poste fonctionnement, on retrouve l'assurance MACIF pour 4 357,00 €.

Les frais de personnel GIE ont augmenté du fait du départ en retraite de la secrétaire confédérale dirigeant Bierville qui était à mi-temps, alors que le poste du nouveau directeur est à plein temps.

6.3. Le résultat 2022

Charges 2022		Produits 2022	
Bar	61 970,26	Prestations Bar	31 758,73
Hôtellerie	151 847,48	Prestations hébergement	735 238,00
Restauration	534 767,77	Prestations complémentaires séjour	60 432,35
Fonctionnement de Bierville	606 147,00	Dotations non utilisées	21 106,00
Parc	16 635,11	Cotisation	600,00
Charges à refacturer	35 887,85	Autres prestations	36 881,75
Divers autres activités	25 116,82	Prestations Hors Activités Bierville	17 854,40
Total	1 432 372,29	Total	903 871,23
Résultat	-528 501,06		

Le retard dans le planning des travaux de rénovation, retard accentué par la crise sanitaire, a eu un impact important sur le résultat de 2022 comme le montre le tableau avec un déficit encore plus important qu'en 2020 et 2021. Ce déficit important devrait encore être une réalité en 2023 puisque la capacité totale de 153 chambres ne sera disponible qu'en février-mars 2024 au lieu de mars 2023 comme prévu initialement. Pour 2023, seule la maison 1 sera réouverte en novembre.

6.3.1. Résultats comparés de 2015 à 2021

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre journées réalisées	15 625	14 776	13 289	15 181	3 803	5 964	6 225
Charges	1 878 127	1 860 099	1 675 655	1 772 314	953 697	1 273 587	1 432 372
Produits	1 785 067	1 743 630	1 636 259	1 787 366	468 243	780 984	903 871
Résultat	-93 060	-116 469	-39 396	15 052	-485 454	-492 603	-528 501
Erreur de TVA	-48 183						
Résultat	-141 243	-116 469	-39 396	15 052	-485 454	-492 603	-528 501

7. La clôture du budget solidarité syndicale mondiale

7.1. Les produits et les charges

Le budget Solidarité syndicale mondiale (article 8.1 de la charte financière) est alimenté par une partie de la cotisation de chaque adhérent à la CFDT (0,87% de la cotisation). Ce montant est de 688 971 € en 2022. Il a vocation à financer des aides au mouvement syndical de pays en développement ou émergents, des opérations de solidarité syndicale ou à but humanitaire. Une part du budget est réservé au soutien des initiatives des organisations fédératives pour leurs actions s'inscrivant dans les rubriques A et B du présent tableau.

En 2022, les actions de solidarité se sont poursuivies auprès des camarades du Venezuela confrontés à une hyperinflation qui attise toutes les difficultés existantes, et auprès des camarades syndicalistes Afghans accueillis en France.

La CFDT s'est aussi mobilisée pour aider l'Ukraine. Notre mobilisation traduit la hauteur de l'indignation suscitée par la guerre d'agression de Vladimir Poutine. En complément de la contribution faite par les organisations et les adhérents, la CFDT a mobilisé la SSM pour venir en aide aux OS ukrainiennes mais aussi, aux OS des pays frontaliers (Pologne et Moldavie qui portent secours aux réfugiés ukrainiens.

Budget Solidarité syndicale mondiale	2020 Clôture	2021 Clôture	2022 Budget	2022 Clôture
A. Aide à des syndicats ou ONG pour organisation réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales	16 026,40	20 322,00	82 000,00	22 000,00
B. Aide à des militants de syndicats en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.) - Turquie, Palestine, Iran, Algérie, Egypte	60 700,70	12 372,70	50 000,00	65 221,09
C. Actions de solidarité organisées par la CSI ou des régionales de la CSI Contribution Fonds solidarité CSI ou à des régionales CSI	10 000,00	5 000,00	15 000,00	1 140,00
G. Aide aux organisations CFDT (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés A ou B ou visant à développer les engagements internationaux des militants ou responsables 5% du budget	14 000,00	18 000,00	137 503,33	10 000,00
D. Fonctionnement budget SSM	125 457,00	283 279,14	168 323,14	205 020,50
Personnel	105 140,13	244 959,46	130 785,84	135 458,41
Informatique+ Locaux	16 943,65	34 911,48	34 037,30	35 077,38
Divers (Honoraires, banque...)	3 373,22	3 408,20	3 500,00	34 484,71
E. Contribution fonctionnement de l'Institut Belleville (hors projets)	135 000,00	135 000,00	60 000,00	60 000,00
F. Financement Projets Institut Belleville	285 000,00	285 000,00	360 000,00	360 000,00
Total charges	646 184,10	758 973,84	872 826,47	723 381,59
Part de cotisation SSM	685 926,13	687 422,37	694 054,70	688 971,64
Total produits	685 926,13	687 422,37	694 054,70	688 971,64
Résultat	39 742,03	-71 551,47	-178 771,78	-34 409,95

8. La clôture du budget du fonds d'organisation

La charte financière a prévu de mutualiser 1,42% de la cotisation de chaque adhérent pour les actions des organisations, sur les priorités de développement syndicale et de structuration fixées par le BN et le CNC et sur proposition de la Commission confédérale d'organisation (CCO). Ces ressources viennent en complément des financements du développement par les syndicats, fédérations et régions.

Fonds d'organisation	2019 Clôture	2020 Clôture	2021 Clôture	2022 Clôture
Reversements aux organisations				
Montant de l'année	587 367,38	386 935,24	743 443,60	614 398,59
Dénouement exercice antérieur	-26 522,26	-40 784,55	87 838,36	14 163,80
Sous-total	560 845,12	346 150,69	831 281,96	628 562,39
Fonctionnement / amortissements	310 413,70	321 255,16	348 388,90	299 355,21
Global challenge Grand Boost	0,00	0,00	34 723,18	13 620,27
Total charges	871 258,82	667 405,85	1 214 394,04	941 537,87
Produits cotisations	1 114 238,71	1 116 114,98	1 117 991,97	1 121 653,21
Contribution Task Force développement		190 000,00	190 000,00	190 000,00
Total produits	1 114 238,71	1 306 114,98	1 307 991,97	1 311 653,21
Résultat	242 979,89	638 709,13	93 597,93	370 115,34

En 2022, la CCO a attribué aux projets des organisations des financements à hauteur de 855 100 €, projet Task Force Développement (ACDC) inclus. Le projet Task Force Développement n'a pas été reconduit pour 2023. A la clôture 2022, sur la base des retours des organisations sur les dépenses qu'elles ont réellement engagées, les reversements du fonds vers les organisations seraient de 628 563 €.

Nous avons toujours un delta entre les sommes engagées et les sommes décaissées au moment de la clôture des projets. Cela peut s'expliquer par le différentiel entre le budget initial et le réalisé ou par le fait que le projet n'a pas été réalisé, ou que nous n'avons pas encore reçu les attestations de dépenses des organisations. Les sommes non consommées s'ajoutent à la réserve du fonds d'organisation.